



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N°2023/08/60

Objet : Remboursement anticipé du Prêt DEXIA – Mise en place de l’opération

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *procéder à toutes opérations de remboursement anticipé de capital sur les contrats constituant l’encours de la dette de la Communauté de Communes (partiel ou à hauteur du capital restant dû, avec ou sans refinancement, en totalité ou en partie)* »,

Considérant la nécessité d’autoriser le président à signer une opération de gestion de la dette avec la Banque DEXIA,

DECIDE

Article 1 : De procéder au remboursement anticipé du prêt MIN263685EUR/0280819-001/1, indexé sur le LEP (5.77 + [LEP (n) – 4.5 %]) au 1^{er} octobre 2023 à la Banque DEXIA, située à La Défense (92919) 1 passerelle des Reflets – Tour CBX – TSA92202.

Article 2 : Le capital restant dû à cette date sera de 75 037.50 €.

Article 3 : Cette décision fera l’objet d’une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l’objet d’une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Article 4 : La présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’État et de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le

ID : 030-243000593-20230831-DEC2023_08_60-CC



Article 5 : Cette décision fera l'objet d'une information en séance sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 31 août 2023.

Le Président,

André BRUNDU

